

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010 A 18 H

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D, MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S, BEAUTES-VOIROL C, DELMAS F., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., HENRI M., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à RICARD J.), CONTE D. (pouvoir à CORRECHER M.), VERGNES M.T. (pouvoir à MARCIPONT D.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Absente : AUTIQUET B.

En préambule, Mr le MAIRE félicite Mr MERCIER et sa commission pour la qualité du travail mené et la méthode de travail choisie pour la mise en place des sens uniques dans l'agglomération.

L'écoute de la population, la disponibilité auprès des administrés et l'affirmation de la décision prise ont permis que ce nouveau plan de circulation entre en vigueur sans contestations significatives. C'est un exemple de bon fonctionnement sur un sujet qui au départ était considéré comme délicat.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2010

L'examen de ce point n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

II - BUDGET PRINCIPAL

Mr le MAIRE remercie Maurice CORRECHER, Francis MARTY et la Commission des Finances pour la qualité de la réflexion menée lors de la préparation des budgets, Compte Administratif 2009 et Budget Primitif 2010.

Concernant le Budget Primitif 2010, il rappelle que conformément au débat d'orientation budgétaire la fiscalité ne sera pas augmentée, et que cette année, les investissements seront restreints afin de préserver l'endettement de la Commune.

Mr MARTY rappelle que l'emprunt ne doit pas dépasser 400 000 € en 2010 et que les investissements ont été examinés en commission selon leur ordre de priorité.

Ainsi, l'achat d'un panneau urbain d'information a été différé. Toutefois, compte tenu de l'effort mené par la commune pour supprimer les panneaux publicitaires en

agglomération et la volonté d'améliorer la communication des usagers, une façon d'informer les gens sera étudiée prochainement.

1 – Examen et vote du compte administratif 2009

Mr CORRECHER commente le rapport du Compte Administratif 2009.

A titre de comparaison, il informe l'assemblée que les frais de personnel représentent 50 % du budget de fonctionnement de la commune contre 60 % par exemple pour la mairie de CAUSSADE.

Il félicite le personnel du service comptabilité pour la préparation de cette séance budgétaire.

2 – Approbation du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Vote des Taux – Fiscalité 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de Budget Primitif 2010 s'équilibre en recettes par un produit fiscal attendu de 2 231 022 €.

Il propose une stabilité des taux des quatre taxes directes locales pour 2010 qui fait suite à celles de 2003 à 2009.

Les bases des quatre taxes reflètent la dynamique économique de la commune et enregistrent en 2010 une progression de 4.55%.

La base d'imposition de la taxe d'habitation augmente de 3.37%.

La base du foncier bâti augmente de 5.43%.

- . Taxe d'habitation : 14.12 % ;
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.80 % ;
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 149.65 % ;
- . Cotisation foncière des entreprises (taux relais voté pour 2010) : 19.74 % ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

FIXE les taux des 4 taxes pour l'exercice 2010 comme indiqué ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant ;

4 – Affectation du résultat 2009

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2009 du budget général, ce jour, et considérant l'excédent d'exploitation,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

CONSTATANT que le compte financier fait apparaître :

- . un excédent d'exploitation de 1 056 072.67 €

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION COMME SUIV :

- RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
 - . Excédent 1 056 072.67 €

- SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :
 - . Affectation Complémentaire en Réserves
 - Compte 10682 828 000.67 €
 - . Affectation à l'excédent reporté 228 072.00 €

5 – Examen et vote du budget primitif 2010

Monsieur le Maire précise que les propositions du Budget Primitif 2010 intègrent toutes les délibérations soumises et votées, lors de cette même séance, y compris le vote du Compte Administratif 2009.

Il donne lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2010 à savoir :

1/ Section de Fonctionnement :

Le budget primitif comptabilise 5 172 336 € de dépenses et de recettes. Après reprise du report à nouveau de 228 072 € conformément à la délibération d'affectation du résultat 2009, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes. Les charges financières prennent en compte tous les emprunts réalisés à ce jour.

Il convient de prévoir un virement de 944 125 € à la section d'investissement afin d'équilibrer les opérations.

Il donne lecture des chapitres et commente chacun d'eux.

2/ Section d'Investissement :

Il rappelle, conformément à la délibération d'affectation du résultat, qu'il est opéré au compte 1068 une recette de 828 000.67 € confortant le déficit de l'exercice 2009 lié aux opérations financières.

Il précise qu'un programme pluriannuel d'investissement 2009 - 2010 s'élevant à 2 060 244 TTC (avec RAR de 1 189 519 €) devra faire l'objet, compte tenu des subventions prévues, d'un emprunt de 387 215 € (court terme et long terme) ; les travaux en régie s'élèvent à 145 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 670 796 € (y compris les restes à réaliser).

Un large débat s'instaure au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après examen et en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2010,

VOTE le présent Budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

DONNE tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

III - BUDGETS ANNEXES – Locations simples – Régie d'électricité – Crédit Bail JCB – Transports Scolaires

1 – Examen et vote des comptes administratifs 2009

2 – Approbation des comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal

3 – Affectation des résultats 2009

4 – Examen et vote des budgets primitifs 2010

5 – Budget primitif 2010 Réseau de chaleur bois

IV - « LA CUISINE » – Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet du centre de création d'art et de design appliqués à l'alimentation dénommé La cuisine. Ce projet s'inscrit dans la charte culturelle du Pays Midi-Quercy et vise la création d'un centre culturel dans le corps du logis du château de Nègrepelisse classé monument historique.

La cuisine continue de développer sa politique des publics et ses actions culturelles tant au niveau local que régional et national. Inspirée par la programmation artistique du centre et la réalisation de projets élaborés en partenariat, la mission de sensibilisation à la création contemporaine prend tout son sens au travers des multiples actions mises en œuvre.

Trois expositions seront présentées au cours de l'année 2010 :

- « Design Maghreb #2 », exposition préparée en partenariat avec l'espace Croix Baragnon,
- une exposition témoignant de la résidence de création avec Christophe CLOTTE sur le thème « jardin et paysage »,
- une exposition témoignant de la résidence de création avec Cyril HATT.

Le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT PUBLICS	2010	
	Montant	%
ETAT - DRAC	20 000 €	13,07%
CONSEIL REGIONAL	37 000 €	24,19%
CONSEIL GÉNÉRAL 82	37 000 €	24,19%
FONDS EUROPEENS	17 500 €	11,44%
AUTOFINANCEMENT	41 480 €	27,11%
TOTAL	152 980 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Europe (FEDER), du Conseil régional, du Conseil général et de la Drac.

DEMANDE l'autorisation de commencer la mission avant l'obtention des arrêtés de subvention,

LES INSCRIT au contrat de Pays,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquents des présentes.

V - TRANSPORTS SCOLAIRES – quote-part des familles

Monsieur CORRECHER donne connaissance de la nouvelle procédure, en vigueur depuis la rentrée scolaire 2009/2010, relative au recouvrement des frais de transports scolaires des élèves.

A compter de la présente année scolaire, la Régie Communale des Transports doit rendre compte trimestriellement au Conseil Général des sommes qu'elle a encaissées et des sommes qui restent à encaisser par rapport au montant global des forfaits (92 € /an et par enfant) qu'elle a à percevoir sur la base des listings fournis par les Services Départementaux des Transports.

L'année est divisée en 3 trimestres :

- 1^{er} trimestre : 01/07 au 31/10
- 2^{ème} trimestre : 01/11 au 31/01
- 3^{ème} trimestre : 01/02 au 30/04

Chaque élève doit payer le forfait annuel dans le trimestre au cours duquel il s'est inscrit auprès du Trésor de Nègrepelisse. Au-delà de la date limite, il doit être considéré comme « impayé » et le Trésor de Nègrepelisse ne doit plus encaisser cette participation. Les impayés sont pris en charge par le Conseil Général qui en assure directement le recouvrement.

Cette nouvelle procédure implique la suppression du Régisseur des Transports, Monsieur le Trésorier de Nègrepelisse devant encaisser les sommes dues et les rembourser chaque trimestre à la Pairie Départementale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des frais de transports des élèves est pris en charge par le Budget Général, à savoir :

- 7 € par enfant (soit un coût par élève de 85 € au lieu de 92 €)

Le tarif dégressif de 21 € par enfant à partir de deux enfants utilisant le service des transports dans la même famille ne peut pas être appliqué par le Conseil Général.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend connaissance de cette nouvelle procédure de recouvrement,
- adopte la tarification.

VI - NATATION SCOLAIRE 2010 – Participations des communes

Monsieur TELLIER rappelle à l'assemblée communale que le conseil municipal a donné son accord de principe pour l'opération de mise à disposition chaque année de la piscine municipale et du personnel afférent, aux élèves scolarisés des communes de BRUNIQUEL, VAISSAC, REALVILLE, ST-ETIENNE-DE-TULMONT et NEGREPELISSE, durant le mois de juin.

La participation de chaque commune est déterminée comme suit pour une dépense de 11 182 €.

COMMUNE	PROPOSITION 2010
BRUNIQUEL	607 €
VAISSAC	737 €
REALVILLE	1 826 €
ST ETIENNE DE TULMONT	3 275 €

La quote-part d'un montant de 4 736 € demeurant à la charge de la commune de Nègrepelisse. Le critère de répartition de la somme de 11 182 € à la charge des communes est la population. Les communes concernées ont donné leur accord sur ces dispositions.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

APPROUVE la prise en charge de 4 736 € sur un total prévisionnel de 11 182 €, dans le cadre de la mise à disposition de la Piscine Municipale, durant le mois de juin aux enfants scolarisés des communes de BRUNIQUEL, VAISSAC, REALVILLE, ST ETIENNE, NEGREPELISSE.

PRECISE que les autres communes rembourseront l'avance consentie sur le coût total par la commune de NEGREPELISSE, en participant en fonction des mois de fréquentation, selon le critère de répartition de la population respective des communes.

VII - RESTAURATION SCOLAIRE – Augmentation du prix du repas adulte

Madame MARCIPONT rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2006 le prix du repas adulte s'élève à 4 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif de la façon suivante :

- Repas adulte : 4,40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte le nouveau tarif du repas adulte en vigueur au 1^{er} avril 2010.

VIII - RÉGIME INDEMNITAIRE – Prime de service et de rendement (filière technique)

En application des décrets n° 91-875 du septembre 1991 modifié, n° 72-18 du 5 janvier 1972, n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 et de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009, il est demandé aux membres du conseil municipal de décider, à compter du 1^{er} avril 2010 d'instituer une prime de service et de rendement au taux annuel suivant :

- Ingénieur : 1659 €

A l'intérieur du crédit global dégagé pour chaque grade, l'autorité territoriale modulera le montant de la prime des agents intéressés en fonction, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi et d'autre part, de la qualité des services rendus.

En toute hypothèse, un agent ne pourra percevoir par an plus du double du taux retenu du grade.

La prime de service et de rendement sera versée par fractions mensuelles.

IX - CRÉATIONS DE POSTES – Personnel saisonnier Piscine Municipale – Camping Municipal – Services Techniques

1 – Piscine Municipale

Surveillance des bassins

Du 1^{er} juin au 31 août :

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (et au minimum à raison de 2 jours par semaine) sur la base du 1^{er} échelon du Grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives du 2^{ème} classe

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (et au minimum à raison de 2 jours par semaine) sur la base du 9^{ème} échelon du Grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe – Responsable de Bassin.

Du 1^{er} au 30 septembre :

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (et au minimum à raison de 2 jours par semaine) sur la base du 9^{ème} échelon du Grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe – Responsable de Bassin.

Nettoyage des plages

Du 1^{er} juin au 30 septembre inclus :

1 Adjoint technique 2^{ème} classe rémunéré à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de Rémunération.

Accueil

Du 1^{er} juin au 31 août inclus :

2 Adjointes techniques 2^{ème} classe rémunérées à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de Rémunération.

2 – Camping Municipal

Du 10 juin au 30 juin et du 1^{er} au 13 septembre :

2 Adjointes techniques 2^{ème} classe rémunérées à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de rémunération.

Du 1^{er} juillet au 31 août :

3 Adjointes techniques 2^{ème} classe rémunérées à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de rémunération.

3 – Services Techniques

Du 1^{er} juin au 31 août :

4 Adjointes techniques 2^{ème} classe rémunérées à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de rémunération.

Du 1^{er} septembre au 30 septembre :

2 Adjointes techniques rémunérées à raison des heures réellement effectuées (et au minimum 20 heures par semaine), correspondant au 1^{er} échelon du Grade de l'Echelle III de rémunération.

Compte tenu du caractère saisonnier des besoins exprimés, le conseil municipal :

DECIDE la création des emplois susvisés,
PRECISE que ces emplois ne seront pourvus qu'en cas d'absence du personnel permanent,
DIT QUE les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2010,
AUTORISE son Maire à pourvoir ces postes.

X - CRÉATION DE POSTE – Adjoint technique 2^{ème} classe – Modification du tableau des effectifs

Monsieur TELLIER donne lecture du tableau des effectifs de la commune, annexé au Compte Administratif 2009.

VU les dispositions de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

VU les arrêtés du Ministre de l'Intérieur déterminant la définition et le tableau indicatif des emplois, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leurs sont applicables,

Compte tenu des besoins en personnel de la commune, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet sur l'exercice 2010.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

PROCÈDE à la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/04/2010.

ETABLIT, par cette délibération, le tableau des effectifs du personnel territorial à compter du 01/04/2010 comme annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'intégration de l'agent concerné.

DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent intégré dans l'emploi ainsi créé et les charges s'y rapportant sont inscrits dans le budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

XI - CVPC 2010

Lors du vote du Budget Primitif de 2010, l'assemblée départementale a décidé d'accorder une subvention de 41 270 € H.T. pour les travaux d'entretien et de réparation sur la voirie communale prise en charge.

Le Service de l'Equipement a dressé un devis quantitatif et estimatif concernant les travaux à exécuter. Ce programme est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le montant TTC des travaux s'élève à 82 842 €. Mr MOURIERES précise que les travaux relatifs à la voirie prise en charge 2010 concernent :

- la voie communale N° 15 à Castanèdes, la VC 24 à Las Planes et l'impasse des Chênes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les devis présentés par le service de l'Equipement,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de règlement concernant ces travaux.

XII - ACQUISITION TERRAIN lieu-dit « Valetes » pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il conviendrait d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées n°177 et 178 section ZE sises lieu-dit « Valetes », propriété de Madame CONTE Nadia.
Ces parcelles présentent un intérêt pour la commune.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'acquérir lesdites parcelles pour la somme de 1 € symbolique.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
DIT QUE les frais et honoraires seront à la charge de la commune.

XIII - DÉNOMINATION DE VOIES – Zone artisanale

Monsieur MERCIER informe l'assemblée communale qu'il conviendrait de nommer la contre allée de la D 115 sur la zone artisanale et la route venant des ateliers et du centre de tri de la Poste.
Il est fait la proposition suivante : allée des platanes et chemin des ateliers.

La dénomination des rues fera l'objet de nouvelles propositions lors du prochain conseil municipal.

XIV - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009 DE LA DÉCHETTERIE DE NÈGREPELISSE

approuvé

XV - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE STATION AUTOMATIQUE DE GONFLAGE AVEC LA SOCIÉTÉ MICHELIN

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la société MICHELIN et la commune de NEGREPELISSE concernant la mise à disposition d'une station automatique de gonflage dénommée « Bib Gonfleur ».

A l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTE les conditions de cette mise à disposition,
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention qui prendra effet à compter de la signature.

XVI - MARCHÉS SUPÉRIEURS À 4.000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT Période du 27/11/09 au 24/02/2010

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT T.T.C
LANIES JM	ILLUMINATIONS FESTIVITES	Mandat 3756	5 692.15 €
AGA PRO	DENREES ALIMENTAIRES EPICERIE	Engagement 39	31 650.00 €
POMONA	DENREES ALIMENTAIRES LOT 1	Engagement 27	25 739.02 €
VIANDES OCCITANES	DENREES ALIMENTAIRES LOT 3	Engagement 28	23 153.02 €
LA MICHETTE	DENREES ALIMENTAIRES LOT 5	Engagement 32	7 385.00 €
BOUNAUDET SA	DENREES ALIMENTAIRES LOT 6	Engagement 33	8 344.25 €
KOTHE ET FILS	DENREES ALIMENTAIRES LOT 6	engagement 34	7 530.79 €
IMPEXOR	DENREES ALIMENTAIRES LOT 8	Engagement 35	8 440.00 €
DYADEM	FOURNITURES ADMINISTRATIVES LOT 2	Engagement 37	8 564.93 €
SDIS	DOTATION DE TRANSFERT 2010	Engagement 62	20 461.86 €
SDIS	CONTRIBUTION COMMUNALE 2010	Engagement 63	63 433.00 €
ALVEA	Carburant atelier	Engagement 83	14 752.39 €
ALVEA	Combustible école maternelle	Engagement 84	7 015.93 €
ALVEA	Combustible école Primaire	Engagement 85	5 026.71 €
ALVEA	Combustible école Ste Thérèse /Turenne	Engagement 86	6 415.30 €
JM PLACE	Edition ouvrage pour La cuisine	Engagement 15	8 670.00 €
BRINCAT	GRANULAT	Mandat 130	5 487.59 €
BRINCAT	Déplacer matériaux décharge	Mandat 132	4 784.00 €
SOGERAC ALLIOT	Assurance flotte véhicules	Mandat 395	12 333.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Période du 27/11/09 au 24/02/2010

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT TTC
BOSQUET SARL	COUVERTURE ET CONSOLIDATION MAISON DE QUARTIER	Mandat 3435	25 321.71 €
BRINCAT	Extension décharge municipale	Mandat 269	9 041.76 €

XVII - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le MAIRE informe l'assemblée des créations d'entreprises en cours sur la Zone Industrielle « Les Ports » :

- Une société de câblage d'envergure européenne, ALPINE ENERGIE, qui s'implanterait avec une dizaine d'employés sur le terrain de Mr BRINCAT ;
- L'installation de deux enseignes commerciales ;
- La société CHEVILLEY qui a également contacté la mairie pour un projet sur la zone.

Il conviendrait donc à brève échéance d'envisager l'extension de cette zone par l'achat de terrains supplémentaires et une modification du PLU.

Enfin, il rappelle les projets en cours de réalisation :

- le permis de construire de 48 logements déposé par la société LES CHALET à Saint-Gilles.
- le réseau Bois Chaleur (la consultation des entreprises ayant lieu mi avril).
- l'installation d'une station de gonflage (entreprise Michelin) sur le site du Pont Bascule

Mr PARIS informe l'assemblée que la circulation « handicapée » a été améliorée. Il conviendrait toutefois de créer des places de stationnement supplémentaires en agglomération.

Mr PELISSIE suggère que l'arrêt de la rue du presbytère soit transformé en stop obligatoire.

Mr PARIS donne le compte rendu de la commission des commerçants non sédentaires qui a eu lieu le 16 mars (voir procès verbal de la réunion en annexe).

Mme BEAUTES VOIROL informe l'assemblée que les balises pour les circuits de courses à pied ont été installées ainsi que la signalétique correspondante.

Mr TELLIER qui a participé à l'Assemblée Générale du Comice Agricole précise que Mr le Président du Comice a remercié les Services Techniques de la Commune pour la qualité de leur intervention lors de la mise en place de cette manifestation.

Il a également participé à l'Assemblée Générale de l'Association « Gymnastique Sportive », association qui comptabilise toujours autant d'adhérents.

Il informe l'assemblée d'une démonstration Handisport Rugby – MONTAUBAN/PERPIGNAN au gymnase de Nègrepelisse.

Enfin, le centenaire du Centre de Secours des Sapeurs Pompiers Volontaires de NÈGREPELISSE se déroulera le 11 juillet 2010 avec des expositions et diverses manœuvres organisées tout au long de la journée.

Mme MARCIPONT informe l'assemblée que le passage à gué sur l'île est achevé, et tient à souligner la qualité du travail effectué par le service «Espaces Verts ».

Mr CAMBON donne lecture de la lettre adressée par Mr le Préfet, concernant l'épandage des boues

Mr MARTY informe l'Assemblée que suite à l'action menée par la commune contre le fléau du frelon asiatique, 16 pièges ont été posés par les Espaces Verts. Il réitère son appel auprès de la population pour la sensibiliser à déclarer les nids. Tous renseignements peuvent être demandés à Francis MARTY.

Mr RICARD est satisfait de l'avancement du chantier de l'aménagement de la rue de Piscine et ses abords. L'achèvement des travaux est prévu fin avril.

Mr PELLET félicite la Communauté des Communes pour la réussite et l'organisation du Carnaval Intercommunal.

Mr COMBES donne un premier bilan prévisionnel des effectifs à la prochaine rentrée scolaire. Ainsi 20 enfants de plus sont inscrits en primaire, avec une estimation portée à 323 inscriptions.

A ce jour, une seule salle de cours reste disponible.

Mme ONFROY informe l'Assemblée que deux nouvelles associations viennent de se créer : le tir à l'arc et le handball.

Actuellement, le planning d'utilisation des salles du gymnase est complet.

Une plus grande utilisation des terrains extérieurs doit par contre être envisagée, afin de libérer des créneaux horaires en salles.

Mme MONTAUD souhaite que la salle de tennis soit accessible à l'ensemble de la population, en dehors des créneaux d'utilisation du club.